

**COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES
ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
(CEDEAO)

**COMITE PERMANENT INTER-ETATS
DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE
DANS LE SAHEL (CILSS)

**PROGRAMME D'ACTION SOUS-REGIONAL (PASR) :
ETUDE SUR LE MANDAT ET LE FONCTIONNEMENT
DES GROUPES THEMATIQUES**

Août 1997

SOMMAIRE

	Page
Signification des Sigles	3
I - INTRODUCTION	6
II - INSTITUTIONS, ORGANISATIONS ET RESEAUX AYANT DES MANDATS SOUS-REGIONAUX, REGIONAUX ET INTERNATIONAUX POUVANT CONTRIBUER A LA MISE EN OEUVRE DU PASR	7
2.1. Rappel des différents domaines et axes d'intervention	7
2.2. Principaux acteurs et intervenants sous-régionaux (liste complémentaire)	9
III - DEFINITION DES CRITERES DE CHOIX DES CHEFS DE FILE THEMATIQUE ET DESIGNATION DES CHEFS DE FILE	13
3.1. Critères de sélection	14
3.2. désignation des chefs de file (domaine et axe)	15
IV - MODALITES D'ORGANISATION DES GROUPES THEMATIQUES	20
4.1. Rôles et missions des groupes thématiques	21
4.2. Attributions des groupes thématiques	21
4.3. Organisation et fonctionnement	21
4.4. Rôle des chefs de files	22
4.5. Activités des groupes thématiques/calendrier	22
4.6. Financement des actions	24
V - CONCLUSION	25
VI - ANNEXE	26

SIGLE ET ABREVIATIONS

ABN	:	Autorité du Bassin du Fleuve Niger
ACMAD	:	Centre Africain pour le Développement de la Météorologie Appliquée au Développement
ADRAO	:	Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest
AGRHYMET	:	Centre Agro Hydro Météorologie
ALG	:	Autorité du Liptako-Gourma
AVD	:	Association des Volontaires pour le Développement
ACCT	:	Agence de Coopération Culturelle et Technique
ADPH	:	Association pour le Développement du Palmier à Huile
APPA	:	association des Producteur de Pétrole Africain
ASECNA	:	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne
AIAFD	:	Association des Institutions Africaines de Financement du Développement
CBLT	:	Commission du Bassin du Lac Tchad
CEAO	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEBV	:	Comité Economique du Bétail et de la Viande
CEDEAO	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIERRO	:	Centre Inter-Africain d'Etudes en Radio Rurale de Ouagadougou
CILSS	:	Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CMA/AOC	:	Conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
CORAF	:	Conférence des Responsables de Recherche Agronomique Africains
CRAT	:	Centre Régional africain de Technologie
CRTO	:	Centre de Recherche en Télédétection de Ouagadougou
CSE	:	Centre de Suivi Ecologique
CIRES	:	Centre Ivoirien de Recherches Economique et Sociales
CRESA	:	Centres Régionaux d'Enseignement Spécialisé en Agriculture
CAA	:	Conseil Africain de l'Arachide
CELTHO	:	Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Traduction Orale
CMNNC	:	Commission Mixte Nigero-Nigérienne de Coopération
CRACFAT	:	Centre Régional Africain de Conception et de Fabrication technique
CESAO	:	Centre pour les Etudes Sociales en Afrique de l'Ouest
CRES	:	Centre Régional de l'Energie Solaire
ENSA	:	Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie Tropicale Humide
EMIG	:	Ecole Supérieure des Mines et Géologie
FRAO	:	Fondation Rurale de l'Afrique de l'Ouest
FSA	:	Faculté des Sciences Agronomiques
F.S.A	:	Fonds de Solidarité Africaine

FAGACE	:	Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique
GCRAI	:	Groupe Consultatif sur la Recherche Agricole International
ICRISAT	:	International Coops Research Institute for Semi-Arid Tropics
INSAH	:	Institut du Sahel
IFDC/AFRIQUE	:	
UGFS	:	Centre International de Développement des Engrais - Unité de Gestion de Fertilité des Sols
IPD/AOS	:	Institut Panafricain de Développement / Afrique de l'Ouest-Sahel
IITA	:	International Institute For Tropical Agriculture
ISE	:	Institut des Sciences de l'environnement
ILRI	:	International Livestock Research Institute
IIRSDA	:	Institut International de Recherche sur la Science et le Développement Adiopodoume
ICRAF	:	Centre International de Recherche en Agroforesterie
IBPGR	:	Conseil International des Ressources Phytogénétique
MULPOC	:	Centre Multinational de Programmation et d'Exécution des Projets
MRU	:	Mano River Union
OCLALAV	:	Organisation Commune de Lutte Anti Acridienne et de Lutte Anti-Aviaire
OIG	:	Organisation Intergouvernementale
OMVG	:	Organisation pour la Mise en Valeur du Bassin du Fleuve Gambie
OMVS	:	Organisation pour la Mise en Valeur du Bassin du Fleuve Sénégal
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OUA/SAFGRAD	:	Organisation de l'Unité Africaine/Semi-Arid Food Grain Research Development
OCCGE	:	Organisation de Coordination et de Coopération pour la lutte contre les Grandes Endémies
OIAC	:	Organisation Inter Africaine du Café
OIB	:	Organisation Africaine des pays producteurs et Exportateurs de Bois
OCBN	:	Office Commun Bénin-Niger
OCSM	:	Office Commun Sénégal-Mali
OSS	:	Observatoire du Sahara et du Sahel
OESU	:	Unité de l'Environnement et du Développement Durable
PAN	:	Programme d'action National
PASR	:	Programme d'Action Sous-Régional
PANA	:	Agence Panafricaine d'Information
RIOD	:	Réseau International
RECTAS	:	Centre régional de Formation aux Techniques de levées aériennes

REDDA : Réseau pour l'Environnement et le Développement Durable
en Afrique
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNSO : Bureau de lutte contre la Désertification et la Sécheresse
UJAO : Union des Journalistes de l'Afrique de l'Ouest

I - INTRODUCTION

L'émiettement de l'espace institutionnel Ouest Africain constitue une caractéristique essentielle de la sous-région. Cette situation de fait engendre dès lors des chevauchements dans les missions dans l'espace et duplications dans l'action des acteurs, exacerbant les rivalités et concurrences entre eux. Chacun se réclamant d'une légitimité octroyée par ses diverses instances statutaires.

A cela s'ajoutent d'autres catégories d'acteurs tels les Organisations Non Gouvernementales (ONG), associations, Réseaux, Organismes régionaux et internationaux de recherche, Institutions de formation etc... dont les actions, aussi méritoires soient-elles, souffrent d'une insuffisance de coordination, limitant quelque peu la portée réelle de leurs impacts au niveau sous-régional.

La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, à travers notamment le Programme d'action Sous-Régional (PASR), offre à ces différents acteurs de la scène Ouest Africaine, l'occasion d'oeuvrer ensemble de manière coordonnée, concertée et en partenariat en mettant à contribution (de manière optimale) leurs compétences en complémentarité et/ou synergie.

Les initiatives du CILSS et de la CEDEAO désignés comme chefs de file de la mise en oeuvre de la Convention en Afrique de l'Ouest, depuis la conférence de lancement du PASR en juillet 1995 à Dakar, en passant par la rencontre de Lomé ont été sous-tendues par ses principes directeurs.

Tout récemment le Forum organisé à Niamey par le tandem CILSS/CEDEAO du 21 - 23 juillet 1997 a été l'occasion entre autres pour tous les acteurs impliqués dans le processus de mise en oeuvre de la Convention d'avoir une compréhension partagée du PASR et de ses domaines et axes prioritaires, et de définir sa méthodologie d'élaboration et son mécanisme de coordination et de pilotage.

Il convient à présent d'avoir une meilleure connaissance du milieu institutionnel Ouest Africain, afin de bien identifier et valoriser les différentes compétences à qui des tâches spécifiques seront confiées dans la mise en oeuvre du PASR.

La présente étude n'a pas la prétention d'évaluer les performances des différents acteurs (OIG, ONG, Associations, Institutions de Recherche et de Formation, etc.) encore moins de proposer un plan de rationalisation. Elle se limite donc à la formulation de propositions sur le mandat et le fonctionnement des groupes thématiques du PASR identifiées par le Forum de Niamey. Elle complète la liste des acteurs et définit des critères objectifs de choix des chefs de file thématiques.

Elle a été rendue possible grâce à l'appui financier et technique de l'UNSO.

II - INSTITUTIONS, ORGANISATIONS, ASSOCIATIONS ET RESEAUX AYANT DES MANDATS SOUS-REGIONAUX, REGIONAUX ET INTERNATIONAUX POUVANT CONTRIBUER A LA MISE EN OEUVRE DU PASR

2.1. - RAPPEL DES DIFFERENTS DOMAINES ET AXES D'INTERVENTION

Le Forum de Niamey a identifié les huit domaines prioritaires et axes d'intervention suivants :

1 - *Gestion durable des ressources transfrontalières*

- 1.1. Aménagement et développement des écosystèmes transfrontaliers tels que les bassins fluviaux et lacustres, les zones humides et d'autres écosystèmes fragiles ;
- 1.2. Gestion des ressources pastorales et transhumance ;
- 1.3. Aménagement des formations végétales transfrontalières (mangrove, ect.) ;
- 1.4. Protection et conservation des ressources phytogénétiques et animales sous-régionales en voie de disparition, etc.

2 - *Coopération scientifique et technique*

- 2.1. Collecte, traitement et échanges de données et d'informations ;
- 2.2. Développement de programmes communs de recherche, en particulier dans le domaine de l'agriculture, de l'environnement, de la santé et l'élimination de la pauvreté ;
- 2.3. Développement et expérimentation des variétés résistantes à la sécheresse ;
- 2.4. acquisition, transfert, adaptation des technologies et échange d'expériences ;
- 2.5. Coopération technique et scientifique en climatologie ;
- 2.6. Harmonisation des législations des produits agro-chimiques, etc.

3 - *Développement et gestion rationnelle des ressources énergétiques*

- 3.1. Promotion des énergies nouvelles et renouvelables ;
- 3.2. Valorisation des technologies d'économie d'énergie ;
- 3.3. Interconnexion des réseaux électriques ;

- 3.4. Approvisionnement énergétique des zones rurales ;
etc.

4 - *Lutte contre les ennemis des cultures et des essences forestières et des animaux*

- 4.1. Coordination de la lutte contre les acridiens ;
4.2. Coordination de la lutte anti-aviaire ;
4.3. Harmonisation des législations phytosanitaires ;
4.4. Lutte contre les mauvaises herbes, les maladies, les prédateurs des cultures et des essences forestières et des animaux ;
etc.

5 - *Alerte précoce et atténuation des effets de la sécheresse*

- 5.1. Prévention et gestion des crises écologiques, et renforcement des capacités de réponse des populations locales ;
5.2. Développement et renforcement des données de l'agro-météorologie ;
5.3. Développement de la collecte, de l'analyse et de la dissémination des données ;
5.4. Gestion conjointe des migrants écologiques ;
etc.

6 - *Information, Formation, Communication (IFC)*

- 6.1. Information, sensibilisation ;
6.2. Spécialisation/recyclage des cadres de la sous-région dans les sciences, les techniques et les approches de la LCD ;
6.3. Collecte, traitement et échanges de données et d'informations sur la dégradation des sols et pour les aspects biologiques, physiques et socio-économiques ;
6.4. Renforcement des capacités à travers l'éducation environnementale ;
6.5. Gestion de l'information et mise en réseau des centres de suivi écologique ;

7 - *Politique de coordination des régimes de commercialisation et mise en place d'infrastructures communes*

- 7.1. Définition et mise en oeuvre d'une politique sous-régionale de sécurité alimentaire, favorisant la fluidification des échanges et intégrant les enjeux du commerce régional et mondial ;
 - 7.2; Promotion des réseaux d'échanges commerciaux des produits locaux ;
 - 7.3. Promotion et amélioration des infrastructures de commercialisation et de communication ;
 - 7.4. Elaboration de la politique de gestion des ressources naturelles ;
- etc.

8 - *Renforcement des capacités opérationnelles des organisations sous-régionales.*

- 8.1. Formation des cadres ;
 - 8.2. Renforcement des capacités institutionnelles ;
 - 8.3. Mise en réseau des institutions ;
- etc.

2.2 - PRINCIPAUX ACTEURS ET INTERVENANTS SOUS-REGIONAUX

L'article 10 de l'annexe Afrique de la Convention définit le cadre organisationnel des PASR. Il est stipulé que « *les pays africains peuvent déléguer aux organisations intergouvernementales sous-régionales compétentes les responsabilités d'assumer les fonctions de centres de liaison pour les activités préparatoires et de coordonner la mise en oeuvre des PASR* ». En son alinéa 2, il est aussi mentionné que : « *Les Institutions sous régionales peuvent, sur demande fournir un appui et/ou être chargées de coordonner les activités relevant de leur domaine de compétence respectif* ».

Conformément donc à cet article, seules les OIG de la sous-région peuvent assurer les fonctions de coordination de groupes thématiques ou d'axes d'intervention.

Le CILSS et la CEDEAO ont été désignés comme chef de file au niveau de la sous-région.

Il appartiendra à chaque groupe thématique d'associer selon les besoins, les Institutions nationales à envergure sous-régionale, les organisations continentales et internationales dont l'expertise pourrait être mis à profit.

Ce sont :

a/ Les Réseaux tels le REDDA, l'ONG Afrique Jeunesse, la Plate-forme Paysanne du Sahel, etc.

b/ Les Centres régionaux d'enseignement spécialisé

- EIER
- EISMV
- CELTHO (Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orale)

Plusieurs centres nationaux de formation à envergure sous-régionale pouvant contribuer au PASR existent en Afrique de l'Ouest. Il serait utile d'en dresser un inventaire exhaustif.

c/ Les Centres Internationaux de recherche en matière de coopération scientifiques et technique doivent apporter leurs contributions dans leur domaine respectif à la demande du PASR

- IITA/EPHTA
- ICRISAT/DMI
- IRSDA
- ILRI
- ICRAF
- IFDC/Afrique
- OMS/Programme Oncho
- ASECNA
- ACMAD

d/ Information, Formation, Communications

- PANA (Agence Panafricaine d'Information)

e/ Développement et gestion rationnelle des ressources énergétiques

- CRAT
- APPA (Association des Producteurs de Pétrole Africain)

f/ Politiques de coordination des régimes de commercialisation et de mise en place d'infrastructures communes

- CMA/AOC
- Association pour le Développement du Palmier à Huile (ADPH)
- Conseil Africain de l'Arachide (CCA)
- Organisation Inter Africaine du Café (OIAIC)
- OAB (Organisation Africaine des Pays Producteurs et exportateurs de bois)

* Transport

Le secteur des transports est très critique pour le développement de l'Afrique de l'Ouest. Quoique l'état des réseaux de transport et de communication constitue un facteur important dans le niveau des échanges intra-régionaux, les déficiences du secteur ne constituent pas les seuls obstacles au développement des échanges. Sans la levée des autres obstacles (tarifaires, non tarifaires, etc.), l'amélioration des réseaux n'aura que peu d'impact sur le commerce régional. Si les autres obstacles sont levés, l'amélioration de ce secteur permettra une meilleure intégration des marchés régionaux, une réduction du coût des produits, une compétitivité accrue des produits Ouest-Africains sur le continent et à l'étranger et une réduction du coût des importations.

Pour le Transport Maritime, il a été créé en 1976 la conférence ministérielle des Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Centre sur les transports maritimes organe permanent de concertation sur tous les aspects du secteur intéressant les pays membres.

g/ Lutte contre les Ennemis des cultures et des animaux

- OCCGE (Organisation de Coordination et de Coopération pour la lutte contre les Grandes Endémies ;
- ILRI

h/ Gestion monétaire et financement du développement

C'est un domaine transversale dont les modalités de fonctionnement dans le cadre du PASR devront être approfondies. La coopération régionale est intéressante pour la mobilisation des capitaux au profit de la sous-région.

Les institutions financières régionales peuvent attirer et regrouper plus facilement un plus grand nombre d'employés qualifiés et spécialisées dans les divers domaines de développement. Elles peuvent également financer des projets de grande envergure, notamment les infrastructures.

Les Institutions de financement sont :

- BAD à travers notamment son Unité de l'Environnement et du Développement durable (OESU)
- BCEAO
- BOAD
- ECO-BANK
- AIAFD (Association des Institutions Africaines de Financement du Développement)
- FAGACE
- F.A.D
- F.S.A (Fonds Africain de Solidarité)
- F.R.A.O
- Fonds de Développement du Bassin du Fleuve Niger

- Fonds de l'Entente
- Fonds de la Communauté Economique (CEDEAO)

Ces Institutions doivent être impliquées dans les huit domaines du PASR.

Un inventaire plus complet des acteurs est affiché au tableau récapitulatif suivant :

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTEURS

1 - GESTION DURABLE DES RESSOURCES TRANSFRONTALIERES
Conseil de l'Entente, RIOD (Afrique de l'Ouest), ABN, CBLT, MRU, OMVG, OMVS, Mission Fouta Djallon, CMNNC, ADRAO, COAS, CEDEAO, CILSS, UEMOA, ALG, CEBV, PRASET, CIRDESH, CEB, OCCGE.
2 - COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
ADRAO, CEBV, CILSS, CEDEAO, UEMOA, Projet Fouta Djallon, CRTO, RECTAS, CRAT, ASECNA, RIOD, CSE
3 - DEVELOPPEMENT ET GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ENERGETIQUES
CEB, CMNNC, OMVS, OMVG, MRU, CILSS, CEDEAO, UEMOA, RIOD (Afrique de l'Ouest), ENDA/TM, CRES, CRAT, APPA (Association des producteurs de Pétrole Africain)....
4 - LUTTE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES ET DES ANIMAUX
OCLALAV, CBLT, OMVS, CILSS, CEDEAO, UEMOA, OCCGE, RIOD....
5 - ALERTE PRECOCE ET ATTENUATION DES EFFETS DE LA SECHERESSE
CILSS, CEDEAO, UEMOA, AGRHYMET, ABN, RIOD (Afrique de l'Ouest), ACMAD, CSE...
6 - INFORMATION, FORMATION, COMMUNICATION
RIOD (Afrique de l'Ouest), CEDEAO, UEMOA, CRACFAT, OCLALAV, UJAO, INSAH, IPD/AOS, EIER/ETSHER, EISMV, CIERRO, CELTHO, INADES, CESAO...

7 - POLITIQUE DE COORDINATION DES REGIMES DE COMMERCIALISATION ET DE MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES COMMUNES
--

CILSS, CEDEAO, UEMOA, CEBV, CMA/AOC, Associations des Producteurs de matières premières (CAA, OAB, OJAC, ADPH), Conférence Ministérielle des Etats de l'Afrique de l'Ouest, du Centre sur les Transports maritimes, Organismes de transport ferroviaires, Air-Afrique, RIOD/Afrique de l'Ouest.

8 - RENFORCEMENT DES CAPACITES OPERATIONNELLES DES ORGANISATIONS SOUS-REGIONALES

CILSS, CEDEAO...

III - DEFINITION DES CRITERES DE CHOIX DES CHEFS DE FILE THEMATIQUE ET DESIGNATION DES CHEFS DE FILE

3.1. - CRITERES DE SELECTION

Définir des critères de choix objectifs pour la désignation des chefs de file thématique sans que cela ne soit interprété par certains comme moyen de leur élimination ou marginalisation du processus PASR, n'est pas chose aisée dans le présent environnement institutionnel très morcelé qui caractérise l'Afrique de l'Ouest, ce d'autant plus que la plus part des Institutions traverse une crise mettant en péril leur survie même.

Pour être le plus objectif possible, nous nous sommes inspirés de l'étude réalisée par la CEDEAO avec le concours de l'IDEP sur la rationalisation des OIG en Afrique de l'Ouest (Mai 1994), et celle effectuée par l'UNSO en juillet 1997 sur l'analyse de l'espace institutionnel Ouest Africain par rapport au PASR qui, sur la base d'une analyse des activités des OIG, ONG et autres, avance des suggestions allant dans le sens de la mise en cohérence, de la réduction des duplications et de l'utilisation optimale de leurs potentialités.

Nous avons également voulu tenir compte pour la désignation des chefs de file: de la responsabilité reconnue aux OIG par la Convention dans la mise en oeuvre des PASR, et du fait que la crise actuelle qui secoue présentement ces OIG de la sous-région Ouest Africaine, a entraîné une recrudescence du régionalisme des réseaux informels qui se nourrit des disparités des politiques nationales que les mécanismes institutionnels sous-régionaux ne sont pas parvenus à mettre en cohérence. C'est ce qui explique d'ailleurs la multiplication des initiatives sous-régionales positivement corrolées aux offres de projets et en fonction des partenaires extérieurs. Cependant en dépit de ces difficultés certaines OIG ou autres sont performantes.

Les Organisations créées en Afrique de l'Ouest après les indépendances sont principalement de deux sortes ; celles à vocation technique ou thématique et celles à vocation globale et multisectorielle. Les premières ont indéniablement obtenu des résultats tangibles. Elles n'impliquent cependant pas de transfert de souveraineté et proposent des projets multilatéraux profitables à tous. Par contre les progrès réalisés par les secondes restent largement en deçà des objectifs assignés (intégration par les marchés, rapprochement des politiques économiques...).

En effet, chaque fois que l'action d'une OIG porte sur la mise en oeuvre d'initiatives présentant des avantages surtout immédiats pour tous les pays concernés, la réussite est à portée de main. Mais les blocages surviennent quand il s'agit de créer, par l'entremise d'une structure de type supranational, des macro-actions visant à modifier l'environnement global des économies nationales.

Sur la base de ces considérations, les critères suivants non hiérarchisés sont proposés, de même que les chefs de file thématique. L'OIG répondant au plus grand nombre de critères est désigné chef de file.

CRITERES DE CHOIX DES CHEFS DE FILE

- 1 - Conformité Mandat/Mission/Programme avec le contenu du PASR
- 2 - Mandat d'intégration sous-régionale
 - 2.1. Aire géographique couverte par l'Organisation
 - 2.2. Existence de dynamique de concertation au niveau des pays membres (Existence de réseaux)
- 3 - Opérationnalité de l'acteur sous-régional
 - 3.1. Dynamisme : (régularité des réunions statutaires, organisation de séminaires, ateliers et autres rencontres etc.), activités au niveau des pays membres
 - 3.2. Ressources humaines (qualification, nombre, mode de recrutement/politique et international, sous-régional...)
 - 3.3. Ressource financières.
- 4 - Ouverture de l'acteur envers les autres Institutions (esprit de coopération mesurable par les accords de coopération effectivement signés avec d'autres partenaires évoluant dans le même domaine)
- 5 - Intérêt manifesté au PASR/Convention (Présence aux différentes rencontres sous-régionales sur le PASR et nationales sur les PAN)

3.2. - DESIGNATION DES CHEFS DE FILE THEMATIQUE

Le Tableau II montre les chefs de groupe thématique (Coordonnateur de domaines et chef de file d'axe d'intervention)

TABLEAU II
DESIGNATION DES CHEFS DE FILE THEMATIQUE

DOMAINES ET AXES D'INTERVENTION	ACTEURS INTERVENANTS REGIONAUX ET AUTRES	ET SOUS-REGIONAUX	COORDONNATEURS DOMAINE	CHEF DE FILE AXE
I - GESTION DURABLE DES RESSOURCES TRANSFRONTALIERES	(voir tableau récapitulatif)		CEDEAO	
1 - Aménagement et développement des écosystèmes transfrontaliers (bassins fluviaux et lacustres zones humides et écosystèmes fragiles)	Projet F. Djallon, CEDEAO, UEMOA, OMVS, OMVG, CILSS, CBLT, ABN, MRU, CMNNC, BAD, BOAD, ALG, RIOD, CSE, ADRAO, REDDA, Différents Fonds, UICN...			OMVS
2 - Gestion des Ressources Pastorales et transhumance	UEMOA, CEDEAO, CILSS, ALG, PRASET, CEBV, BAD, BOAD, EISMV, REDDA...			EIMVS
3 - Aménagement des formations végétales transfrontalières	CILSS, UEMOA, CEDEAO, ALG, , OMVG, MRU, BAD, BOAD, RIOD, ...			UEMOA
4 - Protection et conservation des ressources phytogénétiques et animales sous-régionales en voie de disparition	UEMOA, CILSS, CEDEAO, OCCGE/CEBV, EISMV, ILRI, ADRAO...REDDA...			EISMV
7.4. Elaboration de la politique de gestion des ressources naturelles	CILSS, CEDEAO, UEMOA, BOAD, BAD, ABN, Massif du Fouta Djallon, CEBV, ALG, OMVS, OMVG, MRU, IPD/AOS, RIOD, REDDA...			CILSS
II - COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	(voir tableau récapitulatif)		CILSS	
2.1. Collecte, traitement et échanges de données et d'informations	CILSS, ABN, Projet Fouta Djallon, CEBV, UEMOA, CRTO, ACMAD, CSE, CRTO, RECTAS			CILSS/ - AGRHYMET
2.2. Développement de programme de recherche (agriculture, environnement, santé et élimination de la pauvreté) et développement et expérimentation des variétés résistantes à la sécheresse	CILSS, ADRAO, CORAF, IIRSDA, ICRISAT/DML, IFDC-Afrique, IITA, CRESA, OUA/SAFGRAD, ORSTOM, ISE, CAA, CELTHO, ICRAF, Programme Oncho/OMS, CIRES...			CILSS/INSAH
2.3. Acquisition, transfert adaptation des technologies et échange d'expériences	CILSS, ADRAO, CRAT, RIOD-Afrique de l'Ouest, CRES			RIOD/Afrique de l'Ouest
2.4. Coopération technique et scientifique en climatologie et Agrométéorologie	CILSS/AGRHYMET, ASECNA, ACMAD, CEDEAO...			CILSS/ - AGRHYMET
2.5. Harmonisation des législations des produits agro-chimiques	CILSS/INSAH, CEDEAO, UEMOA, OCLALAVOMVS, OMVG, MRU			CEDEAO

<p>III - DEVELOPPEMENT ET GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES ENERGETIQUES</p> <p>3.1. Promotion des énergies nouvelles et renouvelables</p> <p>3.2. Valorisation des technologies d'économie d'énergie</p> <p>3.3. Interconnexion des réseaux électriques</p> <p>3.4. Approvisionnement énergétique des zones rurales</p>	<p>(voir tableau récapitulatif)</p> <p>OMVG, OMVS, CILSS, UEMOA, CEDEAO, MRU, RIOD, CEB, CRAT, BAD, BOAD, APPA,</p> <p>«</p> <p>«</p> <p>«</p>	<p>CEDEAO</p>	<p>CILSS</p> <p>CEDEAO</p> <p>CEDEAO</p> <p>CEDEAO</p>
<p>IV - LUTTE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES ET DES ESSENCES FORESTIERES ET DES ANIMAUX</p> <p>4.1. Coordination de la lutte contre les acridiens</p> <p>4.2. Coordination de la lutte anti-aviaire</p> <p>4.3. Harmonisation des législations phytosanitaires</p> <p>4.4. Lutte contre les mauvaises herbes, les maladies et les prédateurs des cultures, des essences forestières et des animaux/Promotion de la Lutte intégrée.</p>	<p>CILSS/INSAH, OCLALAV, CBLT, OMVS, OMVG, CEDEAO, UEMOA, CEBV/OCCGE,</p> <p>OCLALAV, CILSS, OMVG, OMVS, RIOD, CEDEAO, UEMOA, MRU, ALG.</p> <p>OCLALAV..., RIOD.</p> <p>CILSS, CEDEAO, OCLALAV, UEMOA</p> <p>CILSS/INSAH, AGRHYMET, CEDEAO, UEMOA, OMVS, OMVG, CEBV/OCCGE, MRU, ABN, RIOD/Afrique de l'Ouest.</p>	<p>OCLALAV</p>	<p>OCLALAV</p> <p>OCLALAV</p> <p>CEDEAO</p> <p>CILSS</p>
<p>V - ALERTE PRECOCE ET ATTENUATION DES EFFETS DE LA SECHERESSE</p> <p>5.1. Prévention et gestion des crises écologiques</p> <p>5.2. Développement et renforcement des domaines de l'agro-météorologie</p> <p>5.3. Développement de la collecte, de l'analyse et de la dissémination des données</p> <p>5.4. Gestion conjointe des migrants écologiques</p>	<p>CILSS, CEDEAO, UEMOA, CSE, ABN, RIOD (Afrique de l'Ouest)</p> <p>BAD, BOAD, ABN, CILSS/AGRHYMET</p> <p>« + Massif du Fouta Djallon, RIOD.</p> <p>«</p>	<p>CILSS</p>	<p>CILSS/ - AGRHYMET</p> <p>(Voir 2.4)</p> <p>(Voir 2.1)</p> <p>CEDEAO</p>

VI - INFORMATION/FORMATION/COMMUNICATION	(voir Tableau récapitulatif)	IPD/AOS	
6.1. Information/Sensibilisation	RIOD, OCLALAV, CILSS, CEDEAO, UEMOA, PANA...		
6.2. Spécialisation/recyclage des cadres de la sous-région dans les sciences, les techniques et les approches de la LCD	IPD/AOS, CRESA, CIERRO, CESAO, EISMV, CRTO, RECTAS,		IPD/AOS
6.3. Collecte, traitement et échanges d'information sur le suivi des écosystèmes et les systèmes de production.	CILSS/INSAH, CILSS/AGRHYMET, CRTO, RECTAS... BAD, CESAO, UEMOA, RIOD (Afrique de l'Ouest)		(Voir 2.1)
6.4. Renforcement des capacités à travers l'éducation environnementale	CILSS/INSAH, CIERRO, CESAO, EISMV, IPD/AOS, RIOD (Afrique de l'Ouest), Ecole de journalisme de Dakar, CRTO, RECTAS...		CILSS - INSAH
VII - POLITIQUE DE COORDINATION DES REGIMES DE COMMERCIALISATION ET DE MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES COMMUNES	(Voir tableau récapitulatif)	CEDEAO	
7.1. Définition et mise en oeuvre d'une politique Sous-régionale de sécurité alimentaire favorisant la fluidification des échanges et intégrant les enjeux du commerce régional et mondial	CEDEAO, UEMOA, CILSS, BOAD, BAD, CEBV, CMA/AOC, Association des Producteurs de manières premières (CAA, OAB, OIAC, ADPH), RIOD (Afrique de l'Ouest)		CEDEAO
7.2. Promotion des réseaux d'échange commerciaux des produits locaux	«		CEDEAO
7.3. Promotion et amélioration des infrastructures de commercialisation et de communication	CEDEAO, CILSS, UEMOA, BOAD, BAD, Association des Producteurs de matières premières, Conférence ministérielle des Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Centre sur les transports maritimes, OCBN, SITARAIL, OCSM, Air-Afrique		CEDEAO

TABLEAU III
FAIBLESSES ET ATOUTS DES COORDONNATEURS DES DOMAINES ET
RESPONSABLES DES AXES D'INTERVENTION

OIG ET DOMAINES DE COORDINATION	FAIBLESSES	ATOUTS MAJEURS
<p>1 - CEDEAO</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion durable des ressources transfrontalières • Lutte contre les ennemis des cultures et des animaux • Politique de coordination des régimes de commercialisation et de mise en place d'infrastructures communes 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources financières propres limitées • Sous équipement des divisions et faiblesse des ressources humaines (Nbre et qualité) • Faiblesse des ressources financières 	<p>Organisation supra-nationale d'intégration sous-régionale couvrant l'ensemble des Etats de l'Afrique de l'Ouest</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence Fonds CEDEAO • Existence de programme sur les végétaux flottants, hydraulique rurale, météorologie et hydrologie, centre communautaires semencières • En charge du domaine de libéralisation des échanges en Afrique de l'Ouest
<p>2 - UEMOA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement et gestion rationnelle des ressources énergétiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Aire géographique limité à 8 pays essentiellement francophone • Ressources humaines limitées 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle organisation d'intégration économique et monétaire pour les pays • Supranationalité • Ressources financières propres • Existence de la BCEAO et BOAD
<p>3 - CILSS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coopération scientifique et technique 	<ul style="list-style-type: none"> • Aire géographique limité aux 9 Etats membres • Cloisonnement des activités intra et inter site • Dépendance vis-à-vis du financement extérieur (absence de ressources financières propres) 	<ul style="list-style-type: none"> • Grande expertise en matière de GRN/LCD • Capacité de mobilisation des ressources financières • Dynamisme et grande implication des différents acteurs au niveau national (création de cadre de concertation au niveau national et régional, relais très opérationnel) • Possède une prospective • Existence de programme et projets couvrant tous les domaines de la GRN <p>Existence du Club du Sahel, Centre AGRHYMET et INSAH.</p>

<p>4 - IPD/AOS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information, formation/communications 	<ul style="list-style-type: none"> • Couverture régionale déséquilibrée au profit du pays-siège et de 3 à 4 pays sur les 12 pays membres. • Insuffisance formateurs (nbre et qualité) • Insuffisance capacité d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> • Cycle de formation post universitaire (DESS) reconnu par le CAMES • Taux d'autofinancement satisfaisant • Institution très sollicitée (accroissement de la demande)
<p>5 - OCLALAV</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les ennemis des cultures 	<ul style="list-style-type: none"> • Aire géographique limité à 9 pays de la sous-région plus le Cameroun et le Tchad • Faiblesse des ressources financières • Forte dépendance vis-à-vis du financement extérieur (communauté internationale) 	<ul style="list-style-type: none"> • Seule organisation sous-régionale dont la mission est l'éradication des acridiens et des oiseaux granivores • Grande expertise dans le domaine de la lutte anti-acridienne • Existence d'un système (réseau) d'alerte au niveau des pays de la ligne de front
<p>6 - EISMV</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des ressources pastorales et transhumance 	<ul style="list-style-type: none"> • Couverture sous-régionale insuffisante (8 pays membres de la CEDEAO) 	<ul style="list-style-type: none"> • Corps enseignant de très haut niveau scientifique • Pôle régional de développement de la médecine vétérinaire et des productions animales en Afrique
<p>7 - RIOD</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquisition, transfert, adaptation des technologies et échanges d'expériences 		<ul style="list-style-type: none"> • Seul réseau Africain d'ONG et association agissant dans la LCD • Implication dans la CNUED depuis Rio.
<p>8 - OMVS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement et développement des écosystèmes transfrontaliers (bassins fluviaux) et lacustres zones humides et écosystèmes fragiles 	<ul style="list-style-type: none"> • Crise de croissance due : - faible implication du personnel dans des réflexions - absence d'approche prospective 	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise dans le domaine d'édification de barrages hydro-agricoles et de mise en oeuvre des bassins de fleuve

IV - MODALITES D'ORGANISATION DES GROUPES THEMATIQUES

4.1. - ROLES ET MISSIONS DES GROUPES THEMATIQUES

Au moins deux rôles importants peuvent être dévolus aux groupes thématiques partant des trois principes qui sous-tendent le PASR : Coordination, Concertation et Partenariat.

a/ - Groupe thématique comme organe consultatif entre les différents acteurs opérant dans le même domaine.

Le groupe thématique doit être un espace privilégié de concertation permanente entre les acteurs intervenant dans le domaine concerné. C'est donc un cadre de réflexion scientifique et thématique, de confrontation et d'échanges d'idées qui doivent permettre d'identifier et de proposer des actions susceptibles de contribuer à la résolution des problèmes/contraintes liées au domaine en question. Le groupe doit aussi veiller à assurer la cohésion des activités retenues en son sein.

Il doit en outre rester un organe de coordination et développer des activités autour des axes suivants :

- recherche (études comparatives, état des lieux, suggestion de thèmes etc..)
- diffusion de l'information
- formation (atelier, séminaire)
- sensibilisation des partenaires de coopération en vue de la mobilisation des ressources.

b/ - Groupe thématique comme relais du Secrétariat technique auprès des différents acteurs du groupe, rôle d'interface pour mieux faciliter la circulation de l'information.

4.2. ATTRIBUTIONS DES GROUPES THEMATIQUES

Les groupes thématiques auront comme attributions principales :

- d'orienter, d'analyser et d'étudier les projets et programmes dans les domaines respectifs, soumis dans le cadre du PASR et cela à travers la grille des critères d'éligibilité au PASR et de veiller à leur bonne présentation ;
- de faire toutes recommandation/suggestions au comité sous-régional de coordination (CSRC), jugées nécessaires pour le bon fonctionnement au groupe ;
- de traiter toute question relative à leur domaine à la demande du CSRC ;
- de superviser la mise en oeuvre des projets/programmes retenus ;
- de contribuer à la coordination, à l'harmonisation et à la promotion des activités du groupe ;

- de favoriser les échanges d'expériences, de savoir et savoir faire entre les différents acteurs membres.

4.3. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

La structure organisationnelle des groupes thématiques est subdivisée en 8 domaines comportant chacun des axes d'intervention plus ou moins sectoriels qui constituent les éléments fondamentaux piliers du groupe.

Alors que les domaines seront dirigés par des structures coordinatrices, les axes d'interventions eux seront animés par des chefs de file.

Il est important de préciser que tout le travail technique de base sera réalisé au niveau des axes d'intervention sectoriel, groupe de travail spécialisé (analyse, étude et conception de projets et programmes, etc.).

La structure ainsi mise en place fonctionnera en réseau, formule qui constitue la meilleure méthode opérationnelle de promotion des programmes, projets et activités au niveau sous-régionale, s'appuyant sur des Institutions sous-régionales renforcées. Cette formule permet en outre une régionalisation des programmes et une complémentarité et/ou synergie des actions menées au niveau de ces Institutions.

Ces réseaux pour être efficaces, doivent s'intégrer dans la vie de ces Institutions. Les avantages d'un tel système sont multiples : non création de structures lourdes, implication des Etats et Institutions dans la vie des réseaux et meilleure adaptation des programmes au besoin des pays.

Les modalités pratiques de leur fonctionnement doivent être précisées et formalisées par des textes.

4.4. - ROLE DES CHEFS DE FILE

Leurs tâches revêtent un double aspects technique et administratif.

4.1. - aspects techniques

- établissement d'un répertoire complet de tous les intervenants
- inventaire des situations existantes et bilan des connaissances
- identification des points forts et des lacunes
- animation de la réflexion et de la concertation sur les problèmes du domaine

et promotion d'études concertées

- initiation dans le contexte de la préparation des projets et programmes, des consultations et des échanges entre les différents partenaires
- supervision de la conception et du suivi des projets et programmes du groupe

4.2. Aspects administratifs

- Secrétariat du groupe thématique

Pour ce faire :

- organise et préside les réunions du groupe en concertation avec le Secrétariat technique
- établit les compte rendus et procès verbaux de ces rencontres
- rédige un rapport annuel faisant l'état des activités du groupe.

4.5. ACTIVITES DES GROUPES THEMATIQUES - CALENDRIER DE REALISATION ET COUT

Les activités proposées ci-après à titre indicatif se repartissent en deux groupes : Activités de renforcement des capacités (Formation, communication) et activités d'animation technique propres aux groupes thématiques.

Une fois les coordonnateurs des groupes thématiques confirmés, il leur appartiendra de s'organiser pour exécuter la mission qui leur est assignée.

NATURE DES ACTIVITES	PERIODE	RESPONSABLES
A/ - RENFORCEMENT DES CAPACITES ORGANISATIONNELLE 1 - FORMATION En élaboration de procédure technique relative à la conception et à l'exécution et au suivi d'un projet PASR (Formation au profit des chefs de file, coordonnateur de domaines et d'axe d'intervention). OBJET : Caractériser une procédure et des supports permettant la mise en oeuvre technique et financière d'un projet au différentes étapes de son évolution (identification, de formation, planification, engagement, suivi et contrôle, évaluation et clôture).	1ère quinzaine Novembre 1997	CILSS/CEDEAO et Coordonnateurs groupes thématiques et responsables axes.
2 - COMMUNICATION Mise en place Système de communication (Fax, téléphone, courrier électronique entre les chefs de file et coordonnateurs groupes thématiques).	Plus tard en Décembre 1997	
B/ - ACTIVITES TECHNIQUES 1 - 1ère réunion groupe thématique de concertation OBJET : - harmonisation activités, - identification priorités sous-régionales, - lancement préalable d'étude d'approfondissement de diagnostic/inventaire dynamique des situations existantes dans la sous-région et bilan exhaustif des connaissances acquises et insuffisances, pour alimenter cette 1ère rencontre de concertation.	Novembre Décembre 1997	- Groupes thématiques Secrétariat technique

<p>Etudes et consultations. Evaluation de la pertinence des programmes, projets dans le cadre du PASR par rapport aux besoins de la sous-région.</p>	<p>Janvier 1998</p>	<p>Secrétariat technique</p>
<p>. Sélection des premiers projets à retenir par rapport aux critères d'éligibilité (par axe et domaine)</p>		<p>Groupe thématique et axes (appui Secrétariat technique)</p>
<p>- Confection/préparation des dossiers de programmes et projets (étude de factibilité)</p>	<p>1998</p>	<p>Coordonnateur groupes thématiques et axes (appui Secrétariat technique)</p>
<p>2ème réunion des groupes thématiques</p>		
<p>- Examen dossier projets et programmes par groupe thématique et finalisation</p>	<p>Avril 1998</p>	<p>Coordonnateur groupe thématique avec appui Secrétariat technique</p>
<p>- Examen des propositions, cohérence, pertinence, analyse des conditions de mise en oeuvre</p>		
<p>- Adoption par les groupes thématiques</p>		
<p>- 2ème réunion du Comité sous-régional de Coordination et de Pilotage (CSRC) pour la validation technique des dossiers soumis</p>	<p>Mai 1998</p>	<p>Chefs de file CILSS/CEDEAO (Secrétariat technique)</p>
<p>- Des réunions ad hoc peuvent être organisées en cas de besoin sur des études thématiques et réflexions prospectives lancées au niveau des groupes ou axes d'intervention. L'opportunité de telles initiatives est laissée au soins des chefs de file, coordonnateur, responsable des axes d'intervention, au CSRC.</p>		<p>Secrétariat technique Coordonnateur de domaines, responsables axes d'intervention.</p>

4.6. - FINANCEMENT DES ACTIONS

Le financement des différentes actions proposées, entre dans le cadre du financement de la phase préparatoire du PASR selon les arrangements financiers préconisés par le Forum de Niamey. Les deux chefs de file (CILSS et CEDEAO), les OIG, de la sous-région ainsi que les autres partenaires (Secrétariat intérimaire de la CCD et les partenaires de coopération sont invités à dégager des lignes budgétaires.

Les OIG et autres intervenants doivent assurer eux-mêmes leur participation aux diverses rencontres de même que les Etats et les ONG. Les partenaires de coopération assureront le fonctionnement des groupes, le financement des études et le renforcement des capacités organisationnelles (Formation et équipement de communication).

V - CONCLUSION

L'élaboration du Programme d'Action Sous-Régionale (PASR) pour l'Afrique de l'Ouest nécessite que soient associés à la démarche tous les acteurs intervenants dans le domaine de la Gestion des Ressources Naturelles/Lutte contre la Désertification en Afrique de l'Ouest selon les principes fondamentaux Concertation, Partenariat et Coordination de la Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification.

Cette implication des acteurs n'est pas toujours aisée particulièrement à cause de leur multiplicité entraînant un chevauchement dans leurs actions, qui plus est fonctionnent au ralenti.

Diverses études ont été réalisées qui pour proposer des solutions de rationalisation, qui pour analyser le paysage institutionnel en rapport avec le Programme d'Action Sous-régional (PASR) de la Convention. Des analyses intéressantes ont été faites notamment sur les faiblesses et atouts des uns et des autres et sur leurs capacités réelles et mesures de renforcement à entreprendre.

Le présent document qui se veut une contribution à cette réflexion s'est inspiré de ces suggestions pour formuler des propositions pour la désignation des chefs de file thématiques ou coordonnateurs des domaines du PASR et cela sur la base de six critères objectifs :

- conformité du mandat, mission et programme avec le contenu du PASR et de la Convention
- mandat d'intégration sous-régionale
- opérationnalité de l'institutions sous-régionale
- ouverture envers les autres institutions
- intérêt manifesté au PASR et à la Convention.

En outre le document a identifié des activités à mener dans le très court terme particulièrement la formation des acteurs au procédure d'élaboration de projet, le renforcement en moyens de communications et le lancement d'études de bases importantes pour démarrer la concertation sur les besoins prioritaires de la sous-région, en prévision de la 2ème réunion du CSRC prévue en Mai 1998 qui doit valider techniquement les projets et programmes de première génération du PASR et marquer ainsi le démarrage effectif du PASR.

VI - ANNEXE

- 1 - Termes de référence de l'Etude
- 2 - Liste des personnes rencontrées
- 3 - Bibliographie

ANNEXE 1

TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

Du 21 au 23 juillet 1997 s'est tenu à Niamey au Niger, le premier Forum sur le Programme d'Action sous-régional (PASR) de l'Afrique de l'Ouest. Ce Forum a été l'occasion pour l'ensemble des acteurs sous régionaux impliqués dans la mise en oeuvre de la Convention de Lutte contre la Désertification de :

- ◆ s'accorder sur une compréhension commune de la nature et du contenu du PASR et identifier les domaines et axes prioritaires pour lesquels des actions concrètes (projets et programmes) devront plus tard être développés ;
- ◆ définir la méthodologie d'élaboration du PASR y compris le mécanisme de coordination et de pilotage ;
- ◆ identifier les pistes à explorer pour les arrangements financiers à développer.

Le Forum a conclu sur la nécessité de réaliser une étude devant aider à l'identification des chefs de file thématiques et à l'organisation des activités des groupes de travail répartis par domaines et axes d'intervention.

La présente étude devra donc se traduire par un document détaillé présentant des propositions précises et motivées de chefs de file thématiques et une claire définition des modalités d'organisation et de fonctionnement des groupes.

TACHES DU CONSULTANT

Pour la réalisation de la présente étude, il est confié au Consultant les tâches suivantes :

- 1/- Compléter la liste des acteurs par groupe thématique en se référant aux conclusions des travaux de la Commission II du Forum. Veillez à tenir compte des différents acteurs intervenant dans l'espace Ouest Africain ;
- 2/- Définir les critères objectifs de choix des chefs de file thématiques ;
- 3/- Proposer des chefs de file pour chacun des domaines suivants sur la base des critères définis et en motiver le choix :
 - * Gestion durable des ressources transfrontières ;
 - * Coopération scientifique et technique ;
 - * Développement et gestion rationnelle des ressources énergétiques ;
 - * Lutte contre les ennemis des cultures et des animaux ;
 - * Alerte précoce et atténuation des effets de la sécheresse ;
 - * Information, Formation, Communication (IFC) ;

- * Politique de coordination des régimes de commercialisation et mise en place d'infrastructures communes.

Pour certains domaines il serait nécessaire de proposer des chefs de file par axe d'intervention ou par faisceau s'axes d'intervention. les axes d'intervention sont ceux identifiés par la Commission I du forum (voir rapport de la dite Commission).

- 4/- Définir les modalités d'organisation des groupes thématiques en termes de réelles et responsabilités des chefs de file, rôles et responsabilités des autres acteurs, activités des groupes thématiques, mode de réalisation des activités au sein des groupes, calendrier indicatif des activités des groupes en se référant au chronogramme retenu lors du Forum, proposition pour le financement des activités.

MODALITES DE REALISATION DE L'ETUDE

Durée de la consultation

Quinze jours (15) ouvrables à compter de la date de signature du contrat.

Démarche méthodologique

Pour l'exécution des tâches à lui confiées, le Consultant devra initier des échanges et séances de travail avec le CILSS, UNSO-Ouagadougou et les personnes ressources ayant collaboré à la préparation et à la tenue du forum sous-régional du PASR Afrique de l'Ouest. Il devra par ailleurs se référer aux documents suivants :

- Programme d'Action Sous-régional de Lutte contre la Désertification : contribution à l'analyse de l'espace institutionnel Ouest Africain;
- Rapports des commissions du Forum du PARS Afrique de l'Ouest ;
- Document divers des OIG ;
- Toute autre documentation pertinente.

ANNEXE 2

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

- 1 - Monsieur Issa ABOUBACAR
Coordonnateur du PASP
CILSS/Secrétariat Exécutif
OUAGADOUGOU
- 2 - Monsieur Bertrand ZIDA
Expert au PASP
OUAGADOUGOU
- 3 - Monsieur François TAPSOBA
Expert au PASP
OUAGADOUGOU
- 4 - Monsieur Dramane COULIBALY
Coordonnateur du FERAP
CILSS/Secrétariat Exécutif
OUAGADOUGOU
- 5 - Monsieur Goumandakoye MOUNKEILA
Chef Bureau Régional UNSO
OUAGADOUGOU

ANNEXE 3

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1 - UNSO : Programme d'Action Sous-régionale de lutte contre la Désertification : contribution à l'analyse de l'espace institutionnel ouest africain (juillet 1997)
- 2 - CILSS/CEDEAO : Rapports du Forum du PASR Afrique de l'Ouest (Niamey)
- 3 - CILSS/CEDEAO : Proposition de méthodologie de préparation du PASR (janvier 1997)
- 4 - CILSS/CEDEAO : Programme d'Action Sous-régional de lutte contre la Désertification : Actions prioritaires zone Afrique de l'Ouest (synthèse des éléments constitutifs du PASR - Document principal - Décembre 1996)
- 5 - Sylvie BELAOUANE-GHERADI, Habib GHERADI: Les Organisations régionales africaines (recueil de textes et documents - Ministère de la coopération 1988°)
- 6 - CMA/AOC : Actes II de la Conférence Yaoundé (12-16 Février 1996)
- 7 - CREPAG: Note d'information sur l'étude de rationalisation des OIG en Afrique de l'Ouest - Août 1997
- 8 - CILSS/PROJET FERAP : Atelier Sous-Régionale de réflexion sur les cadres nationaux de concertation. Contribution à la réflexion sur l'organisation et le fonctionnement des cadres nationaux de concertation en vue de la promotion des échanges sous-régionaux de produits alimentaires - Juillet 1996.